



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 5 juillet 2023**

Tarifs restauration - Tarifs des offres diversifiées

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 5 juillet 2023,

Considérant les échanges en séance,

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration valide une augmentation de 5% des tarifs en restauration, en formule et à l'unité.

Cette augmentation ne concerne pas l'offre à tarif social de 3,30 euros ramenée à 1 euro pour les étudiants boursiers ou en situation de précarité, dont les tarifs restent inchangés.

Fait à Nice, le 5 juillet 2023

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 17
Membres présents : 15	Contre : 5
Membres représentés : 7	Abstention : 0
Votants : 22	